

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU À DES U.S. PERSONS (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LA REGULATION S EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIÉ), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE. LE PRÉSENT DOCUMENT EST FOURNI À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES DANS QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT.

## Communiqué de Presse

# State Bank of India et Amundi annoncent le succès de l'introduction en Bourse de SBI Funds Management Limited

**Mumbai et Paris, le 21 juillet 2026** - SBI Funds Management Limited (« SBI FM » ou « la Société »), première société de gestion d'actifs en Inde<sup>1</sup>, a franchi aujourd'hui une étape historique avec le succès de la cotation de ses actions au BSE Limited (« BSE ») et au National Stock Exchange of India Limited (« NSE »), à l'issue de son introduction en bourse (« IPO »).

Cette IPO marque le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de la Société, qui accompagne depuis trente ans des millions d'investisseurs dans la création de valeur à long terme grâce à une gestion rigoureuse.

Elle a suscité un très fort intérêt de la part des investisseurs particuliers, des investisseurs patrimoniaux et des investisseurs institutionnels, et a été sursouscrite ~42 fois, ce qui témoigne de la confiance accordée au modèle de SBI FM, à la qualité de sa gouvernance, à ses capacités de gestion et à ses perspectives de croissance à long terme. La forte participation des investisseurs institutionnels indiens et internationaux, des investisseurs particuliers, des actionnaires de State Bank of India (« SBI »), ainsi que des collaborateurs de SBI et de SBI FM, reflète également l'intérêt de la communauté financière dans la trajectoire de croissance de SBI FM et de l'économie indienne.

À cette occasion, **Shri Challa Sreenivasulu Setty, Chairman de State Bank of India (SBI), et Chairman & administrateur non exécutif de SBI Funds Management Limited**, a déclaré : « L'introduction en Bourse de SBI Funds marque une étape décisive dans l'histoire de la société et reflète la confiance que des millions d'investisseurs nous ont accordée au fil des années. Nous sommes profondément reconnaissants de cette forte confiance de la part d'investisseurs de toutes catégories.

*En tant que société cotée, SBI Funds entre dans une nouvelle phase de responsabilité. Guidés par les plus hauts standards de gouvernance et de transparence, nous restons déterminés à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires, tout en aidant des millions d'Indiens à concrétiser leurs aspirations financières grâce à des investissements disciplinés. Fort du partenariat durable entre State Bank of India et Amundi, SBI FM est idéalement positionné pour favoriser une participation accrue des investisseurs, élargir l'accès aux solutions d'investissement et continuer à contribuer au développement de l'écosystème de l'épargne financière en Inde. »*

**Valérie Baudson, Directrice générale d'Amundi**, a déclaré : « Le succès de l'introduction en Bourse de SBI FM est une réalisation majeure pour cette société. Il illustre également le dynamisme et la profondeur des marchés de capitaux indiens, ainsi que la solidité et la pertinence de notre partenariat de long terme avec State Bank of India.

*Ensemble, State Bank of India et Amundi ont bâti la première plateforme de gestion d'actifs en Inde, en associant la puissance exceptionnelle du réseau de distribution de SBI à l'expertise mondiale d'Amundi en matière de gestion d'actifs.*

---

<sup>1</sup> Sur la base des actifs moyens sous gestion en fonds communs de placement à fin 31 mars 2026

*Au fil du temps, SBI FM a consolidé des positions de premier plan dans de nombreux segments du marché indien de la gestion d'actifs. Forte d'une marque particulièrement reconnue, la Société bénéficie d'un positionnement idéal pour tirer parti de la croissance de l'épargne des ménages tout comme du mouvement croissant vers les actifs financiers dans l'un des marchés de l'épargne et de l'investissement les plus prometteurs au monde.*

*Je suis convaincue que cette introduction en Bourse constitue une étape décisive et qu'elle soutiendra les ambitions de croissance de SBI FM dans cette nouvelle phase de son développement. En renforçant encore sa visibilité et son attractivité auprès des investisseurs, cette cotation viendra consolider les fondations de son expansion à long terme.*

*En tant qu'actionnaire de long terme, nous sommes pleinement engagés à accompagner cette croissance, et notre partenariat avec SBI continuera de jouer un rôle central dans le développement futur de SBI FM. »*

#### **Contacts Presse State Bank of India**

**Naresh Kumar Raheja**

Tel . +91 22 227 40940

[gm.ccc@sbi.co.in](mailto:gm.ccc@sbi.co.in)

**Sujeet Kumar Jha**

Tel. +91 22 227 42920

[dgm.marketing@sbi.co.in](mailto:dgm.marketing@sbi.co.in)

**Manoj Kumar Sinha**

Tel . +91 22 227 42403

[Investor.seva@sbi.co.in](mailto:Investor.seva@sbi.co.in)

**Aruna N Dak**

Tel . +91 22 227 41476

[vp.compliance@sbi.co.in](mailto:vp.compliance@sbi.co.in)

#### **Contacts Presse Amundi:**

**Natacha Andermahr**

Tel. +33 1 76 37 86 05

[natacha.andermahr@amundi.com](mailto:natacha.andermahr@amundi.com)

**Corentin Henry**

Tel. +33 1 76 32 26 96

[corentin.henry@amundi.com](mailto:corentin.henry@amundi.com)

#### **Contacts Investisseurs:**

**Cyril Meilland, CFA**

Tel. +33 1 76 32 62 67

[cyril.meilland@amundi.com](mailto:cyril.meilland@amundi.com)

**Thomas Lapeyre**

Tel. +33 1 76 33 70 54

[thomas.lapeyre@amundi.com](mailto:thomas.lapeyre@amundi.com)

**Annabelle Wiriath**

Tel. +33 1 76 32 43 92

[annabelle.wiriath@amundi.com](mailto:annabelle.wiriath@amundi.com)

## **A propos de State Bank of India**

SBI est le premier groupe bancaire et de services financiers en Inde, avec un total d'actifs supérieur à 61 000 milliards de roupies. La banque sert plus de 500 millions de clients à travers un vaste réseau de plus de 23 288 agences, 63 580 distributeurs automatiques de billets et 82 900 points de service. Elle porte une attention constante en faveur de l'innovation et de la satisfaction client, dans le prolongement de ses valeurs fondamentales : service, transparence, éthique, courtoisie et durabilité.

Le groupe a également diversifié avec succès ses activités à travers plusieurs filiales, parmi lesquelles SBI General Insurance, SBI Life Insurance, SBI Mutual Fund et SBI Card. SBI a par ailleurs développé sa présence à l'international et opère dans différents fuseaux horaires grâce à 241 bureaux répartis dans 29 pays.

En phase avec les évolutions sociétale, SBI continue de redéfinir les services bancaires en Inde, avec l'ambition de proposer des solutions bancaires responsables et durables. La banque a d'ailleurs reçu, pour la deuxième année consécutive, le prix « World's Best Consumer Bank – 2026 » décerné par Global Finance.

## **A propos d'Amundi**

Premier gestionnaire d'actifs européen parmi les dix plus grands acteurs mondiaux<sup>2</sup>, Amundi propose à plus de 200 millions d'investisseurs une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs cotés ou privés. Développée pour divers distributeurs (banques, gérants de fortune, conseillers en gestion de patrimoine...), pour les entreprises et pour les institutionnels, cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole et cotée en Bourse, Amundi gère aujourd'hui près de 2 400 milliards d'euros d'encours<sup>3</sup>.

Ses six plateformes internationales de gestion<sup>4</sup>, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date en faveur de l'investissement responsable font d'Amundi un acteur de référence dans le paysage international de la gestion d'actifs.

Grâce à une présence locale forte, notamment en Europe et en Asie, les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 400 professionnels répartis dans 34 pays.

***Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.***

[www.amundi.com](http://www.amundi.com)

---

<sup>2</sup> Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2026 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2025

<sup>3</sup> Données Amundi au 31/03/2026

<sup>4</sup> Paris, Londres, Dublin, Milan, Tokyo et San Antonio (via notre partenariat stratégique avec Victory Capital)

## Informations importantes / avertissement

Le présent communiqué de presse est exclusivement destiné à des fins d'information. Amundi n'assume aucune responsabilité quant à l'usage que les journalistes, professionnels des médias et médias pourraient faire du présent communiqué de presse et des informations qu'il contient, lesquels relèvent exclusivement de leur indépendance éditoriale. Les informations figurant dans le présent communiqué de presse sont exactes au 21 juillet 2026, sauf indication contraire, et reposent sur des sources qu'Amundi considère comme fiables à la date du présent communiqué de presse. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis.

Le présent communiqué de presse, ainsi que les informations qu'il contient, ne peuvent être publiés, diffusés ou distribués, en tout ou en partie, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Afrique du Sud, au Canada, au Japon, en Australie ou dans tout autre État ou juridiction où une telle publication, diffusion ou distribution serait illicite. La publication, la diffusion ou la distribution du présent communiqué de presse, ainsi que des informations qu'il contient, peuvent, dans certains pays, être soumises à une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué de presse sont invitées à s'informer de toute restriction de cette nature susceptible de s'appliquer dans leur juridiction et à s'y conformer. Tout manquement au respect de ces restrictions peut constituer une violation de la réglementation applicable en matière de valeurs mobilières dans la juridiction concernée. Amundi, SBI et SBIFM déclinent toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par toute personne.

Le présent communiqué de presse contient également certaines déclarations prospectives relatives à l'activité, à la performance financière, à la stratégie et aux résultats de SBIFM et/ou du secteur dans lequel elle exerce ses activités. Toute déclaration relative à la situation financière et aux résultats d'exploitation attendus de SBIFM, à son activité, à ses plans et à ses perspectives constitue une déclaration prospective. Ces déclarations prospectives peuvent généralement être identifiées par des termes ou expressions tels que « aim », « anticipate », « believe », « continue », « expect », « estimate », « intend », « likely to », « seek to », « shall », « objective », « plan », « project », « propose », « will », « will continue », « will pursue », « strive to », « will achieve », « will likely » ou d'autres termes ou expressions de portée similaire. De même, les déclarations qui décrivent les stratégies, objectifs, plans ou buts de SBIFM constituent également des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, y compris celles extraites de sources tierces, reposent sur certaines convictions, certains plans et certaines anticipations de SBIFM quant à l'avenir, et sont incertaines et soumises à des risques liés aux activités de SBIFM ainsi qu'à des facteurs échappant à son contrôle. Rien ne garantit que ces déclarations prospectives se révéleront exactes ni que ces anticipations se réaliseront. Une multitude de facteurs, incluant notamment, sans s'y limiter, les évolutions de la demande, la concurrence, les fluctuations de prix, les variations de la demande, les fluctuations des taux de change et les évolutions technologiques, peuvent entraîner un écart significatif entre les événements, performances ou résultats réels et toute évolution anticipée. Ni SBIFM ni ses affiliés, conseillers ou représentants, ni les dirigeants ou salariés de telles personnes, ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces déclarations prospectives soient exemptes d'erreurs, et aucune de ces personnes ou entités n'assume de responsabilité quant à l'exactitude future des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse ni quant à la réalisation effective des évolutions anticipées. Les informations contenues dans le présent communiqué de presse sont susceptibles d'être modifiées sans préavis, leur exactitude n'est pas garantie, elles peuvent être incomplètes ou résumées, et elles peuvent ne pas contenir l'ensemble des informations significatives relatives à SBIFM.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas, et ne devra en aucun cas constituer, une offre au public ni une offre de souscription, ni être conçu pour susciter l'intérêt en vue d'une offre au public. Le présent communiqué de presse et son contenu ne sont pas destinés à constituer une « offer letter », « offering circular », « offering document », « information memorandum », « private placement offer cum application letter », « draft red herring prospectus », « red herring prospectus », « invitation », « advertisement » ou « prospectus » (tels que définis par le Companies Act, 2013, tel que modifié, conjointement avec les règles, règlements, notifications, lignes directrices et clarifications pris en application de celui-ci, le Securities and Exchange Board of India (Issue of Capital and Disclosure Requirements) Regulations, 2018, tel que modifié, et toute autre loi applicable en Inde). Le présent document n'est pas destiné à constituer une publicité et ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou invitation, ni d'une sollicitation d'offre, émanant du public ou d'une catégorie d'investisseurs, en vue de souscrire ou d'acquérir des valeurs mobilières ; ni le présent communiqué de presse ni aucune information qu'il contient ne sauraient constituer le fondement d'un contrat ou engagement quelconque, être invoqués dans le cadre d'un tel contrat ou engagement, ni agir comme un élément incitatif à conclure un quelconque contrat ou engagement. Le présent communiqué de presse n'exprime pas, et ne doit pas être interprété comme exprimant, une opinion ou un conseil, ni comme formulant une recommandation concernant un investissement dans des valeurs mobilières. Aucune communication ni aucune information relative à l'opération envisagée ou à SBIFM, SBI ou à toute entité Amundi ne peut être distribuée au public dans une juridiction où un enregistrement ou une approbation est requis. La souscription ou l'acquisition d'actions ordinaires comporte des risques et peut être soumise à des restrictions juridiques ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. Amundi, SBI ou SBIFM déclinent toute responsabilité en cas de violation de telles restrictions par toute personne.

**Espace économique européen (« EEE »).** Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre au public dans l'EEE, ni un prospectus, un document Annexe IX ou une publicité, au sens et pour les besoins du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Prospectus Regulation »), et n'a été approuvé par aucune autorité de régulation dans quelque juridiction que ce soit. L'offre visée dans le présent communiqué de presse ne fera pas l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers française ou par une autre autorité d'un État membre de l'EEE ayant mis en œuvre le Prospectus Regulation (chacun, un « État membre »). Dans tout État membre, la présente communication s'adresse uniquement aux investisseurs qualifiés de cet État membre au sens du Prospectus Regulation et leur est exclusivement destinée. S'agissant de tout État membre, aucune mesure n'a été entreprise ni ne sera entreprise en vue de réaliser une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus, d'un supplément de prospectus ou d'un document Annexe IX dans cet État membre. Aux fins du présent paragraphe, l'expression « offre au public » relative à des valeurs mobilières dans un État membre donné désigne toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant des informations suffisantes sur les modalités de l'offre et sur les valeurs mobilières offertes (y compris le placement de valeurs mobilières par l'intermédiaire d'intermédiaires financiers), de manière à permettre à un investisseur de décider d'acquérir ou de souscrire ces valeurs mobilières, cette définition pouvant être modifiée par toute mesure mettant en œuvre le Prospectus Regulation dans cet État membre.

**Royaume-Uni.** Au Royaume-Uni, l'opération à laquelle se rapporte le présent communiqué de presse ne sera disponible que pour des personnes qui sont des « qualified investors » (au sens du paragraphe 15 de l'Annexe 1 des Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024) et qui, en outre, (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Order »), et/ou (ii) sont des « high net worth companies » (ou des personnes auxquelles cette communication peut autrement être légalement adressée) relevant de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Order (chacune de ces personnes étant désignée comme une « Relevant Person »). Au Royaume-Uni,

toute personne qui n'est pas une Relevant Person ne doit entreprendre aucune action sur la base du présent communiqué et ne doit ni agir ni se fonder sur celui-ci. Tout investissement ou toute activité d'investissement auxquels se rapporte le présent communiqué ne sont disponibles que pour les Relevant Persons et toute invitation, offre ou convention de souscription, d'acquisition ou de toute autre forme d'obtention de tels instruments ne sera conclue qu'avec des Relevant Persons.

**États-Unis d'Amérique.** Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), du U.S. Investment Company Act of 1940, tel que modifié (le « U.S. Investment Company Act »), ni au titre des lois sur les valeurs mobilières d'un quelconque État des États-Unis, ni auprès d'une quelconque autorité de régulation des valeurs mobilières d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis, et elles ne peuvent être offertes, vendues, nanties, livrées ou autrement transférées, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à destination des États-Unis, ni à des U.S. Persons ou pour le compte ou au bénéfice de celles-ci (telles que définies dans la Regulation S prise en application du U.S. Securities Act), sauf en vertu d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévues par le U.S. Securities Act, le U.S. Investment Company Act et les lois étatiques applicables en matière de valeurs mobilières, ou dans le cadre d'une opération non soumise à ces obligations. En outre, SBIFM ne s'est pas enregistrée et n'a pas l'intention de s'enregistrer au titre du U.S. Investment Company Act, en se fondant sur la Section 3(c)(7) du U.S. Investment Company Act, et les investisseurs ne bénéficieront pas des protections prévues par le U.S. Investment Company Act. En conséquence, les actions ordinaires sont uniquement offertes et vendues (i) à des personnes situées aux États-Unis, ou à des U.S. Persons ou pour le compte ou au bénéfice de celles-ci, dans chaque cas à des investisseurs qui sont à la fois des « qualified institutional buyers » (tels que définis dans la Rule 144A prise en application du U.S. Securities Act et désignés dans le prospectus en date du 16 juillet 2026 comme des « U.S. QIBs » et, pour éviter toute ambiguïté, le terme U.S. QIBs ne renvoie pas à une catégorie d'investisseur institutionnel définie par la réglementation indienne applicable et désignée dans le prospectus précité comme des « QIBs ») et des « qualified purchasers » (tels que définis par le U.S. Investment Company Act et désignés dans le prospectus précité comme des « QPs »), dans le cadre d'opérations exemptées ou non soumises aux obligations d'enregistrement prévues par le U.S. Securities Act et en se fondant sur la Section 3(c)(7) du U.S. Investment Company Act ; ou (ii) en dehors des États-Unis, à des investisseurs qui ne sont pas des U.S. Persons ni des personnes acquérant pour le compte ou au bénéfice de U.S. Persons, dans le cadre d'« offshore transactions » telles que définies par, et en application de, la Regulation S prise en application du U.S. Securities Act et des lois applicables dans la juridiction où ces offres et ventes interviennent. SBIFM, SBI et Amundi n'ont pas l'intention d'enregistrer l'une quelconque des valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué de presse aux États-Unis, ni d'y réaliser une offre au public de valeurs mobilières.